

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**PDALHPD- Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme au profit des projets d'amélioration de l'habitat de deux ménages très défavorisés résidant à SESENHEIM et KALTENHOUSE.**

CP/2019/481

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et nomadisme pour permettre l'amélioration de l'habitat de deux ménages très défavorisés, en conformité avec les objectifs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, adopté par le Conseil Départemental le 2 novembre 2015 (CD/2015/110), a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre (recensement 2017-2018), dans une cinquantaine de communes.

Depuis 15 ans, le Département soutient l'intervention, en lien avec les Communes concernées, de l'association AVA Habitat et nomadisme sur ces sites accueillant des nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés et très défavorisés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Dans ce cadre, AVA sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 11 154,35 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de deux ménages très défavorisés, résidant sur le territoire des Communes de Kaltenhouse et Sessenheim.

Les deux opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- Kaltenhouse (Rosenfeld) : installation d'un mobil-home 4 saisons, sur le terrain parental, et raccordement aux réseaux, au profit d'un jeune ménage avec un enfant en bas âge.

Subvention sollicitée auprès du Département : 9 804,00 € soit 60% du coût total du projet évalué à 16 340,00€

Participation du ménage : 1 634 € soit 10%

D'autres financements sont sollicités auprès de Fondation Abbé Pierre (10%), de

PROCIVIS Alsace (10%) et de la CAF (10% également).

M. le Maire de Kaltenhouse a autorisé ce projet par écrit.

- Sessenheim : travaux d'urgence pour un ménage très défavorisé, bénéficiaire de l'AAH, sur un terrain familial privé (sécurisation de la fosse septique, mise hors eau, rénovation des sanitaires)

Subvention sollicitée auprès du Département : 1 350,35 € soit 60% du coût total du projet évalué à 2 250,58 €

Participation du ménage : 450,13 € soit 20%

D'autres financements sont sollicités auprès de Fondation Abbé Pierre (10%) et de PROCIVIS Alsace (10%).

M. le Maire de Sessenheim a autorisé ces travaux par écrit.

Ces deux projets ont été montés en lien avec les travailleurs sociaux de secteur impliqués dans le suivi des ménages.

L'intervention de l'association s'inscrit en complémentarité avec la MOUS départementale (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale en faveur du relogement des familles les plus défavorisées) qui vise à apporter des réponses atypiques et adaptées localement aux situations d'habitat précaire.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 11 154,35 € (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre la réalisation de ces deux opérations et d'approuver les termes du projet de convention de financement annexé au présent rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEF2019	R2019 LOGEMENTS MENAGES DEFAVORISES	50 000 €	19 913 €	11 154,35 €

La Commission territoriale Nord a émis un avis favorable à cette proposition, le 26 septembre 2019.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 11 154,35€ (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation de deux opérations d'amélioration de l'habitat pour des ménages très défavorisés résidant à Kaltenhouse et Sessenheim,*
- *approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération,*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 24/10/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY